

**Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 29 juin 2016

Délibération n°8

Objet : Création d'un poste de directrice ou directeur

Le 29 juin 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

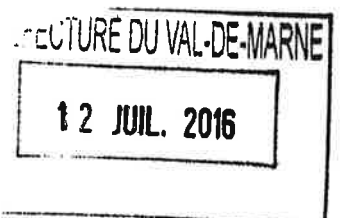
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment son article 10 ;

Entendu le rapport de M. Christian Hervy

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :



Résultat des votes :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE 1 :

De la création d'un emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale – grade des administrateurs territoriaux hors classe - pour exercer les fonctions de directrice ou directeur du Syndicat.

ARTICLE 2 :

De dire que ce poste sera pourvu par un fonctionnaire, éventuellement par voie de détachement ou de mise à disposition, ou par un agent contractuel.

ARTICLE 3 :

D'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président

